

## Bilan 2021

### Le réseau d'observations

#### RESUME 2021

##### Phénologie 2021

Débourrement précoce, suivi de plusieurs périodes de gel. La croissance a été ralentie par des conditions climatiques défavorables au cours du printemps et de l'été.

##### Érinose

Apparition très fréquente en début de saison mais pas de dégâts particuliers

##### Mildiou

Pression importante avec un climat pluvieux mais peu d'incidence sur les parcelles du réseau

##### Oïdium

Symptômes tardifs, peu d'évolution au cours du mois d'août

##### Black-rot

Présence faible, peu d'attaques sur les grappes

##### Botrytis

Symptômes présents en fin de saison principalement sur les cépages sensibles

##### Cochylis/ Eudémis

Très discrètes

##### Cicadelles vertes

Pression forte en fin d'été, des grillures très importantes y compris sur les cépages peu sensibles mais incidence faible

##### Flavescence Dorée

Pas de foyer de maladie détecté cette année

#### • 20 BSV publiés en 2021

Ces bulletins ont été publiés à un rythme hebdomadaire entre le 1er avril et le 05 août. Un bulletin a également été publié en septembre pour établir un bilan avant les vendanges. La rédaction de ces bulletins a pu être réalisée grâce à la contribution de :

- 11 structures partenaires,
- 21 observateurs,
- 15 cépages différents répartis sur 9 secteurs,
- 93 parcelles de piégeages suivies par 83 viticulteurs et techniciens
- 136 parcelles visitées régulièrement
- Dont 38 témoins non traités (au moins jusqu'à l'apparition des 1ers symptômes).
- 37 points météo sur l'outil Weather Mesures

	Nombre observateurs	Parcelles fixes	Parcelles témoins	Cabernet Franc	Cabernet Sauvignon N	Chardonnay	Chenin	Cot/Malbec	Folle Blanche	Gamay	Grolleau G	Grolleau N	Melon B	Negrette	Pineau d'aunis	Pinot gris	Pinot noir	Sauvignon
Aubance	3	11	3	7	2	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Coteaux d'Ancenis	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Layon	6	15	5	6	0	3	8	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Loire	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Pays de Retz	4	7	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	7	0	0	0	0	0
Sarthe	1	8	1	0	0	0	6	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0
Saumurois	6	25	12	20	0	5	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sèvre et Maine	6	22	14	0	0	4	0	0	2	1	0	0	29	0	0	0	0	0
Vendée	1	7	0	1	0	1	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0
<b>Total</b>		<b>98</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

#### ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web...

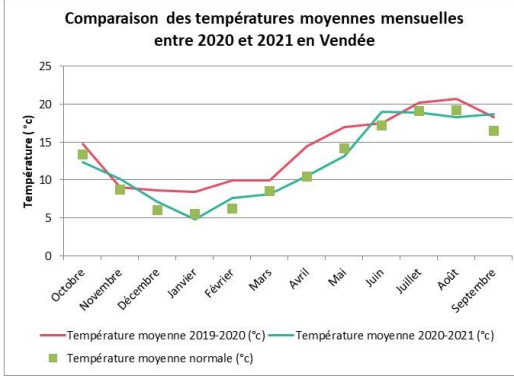
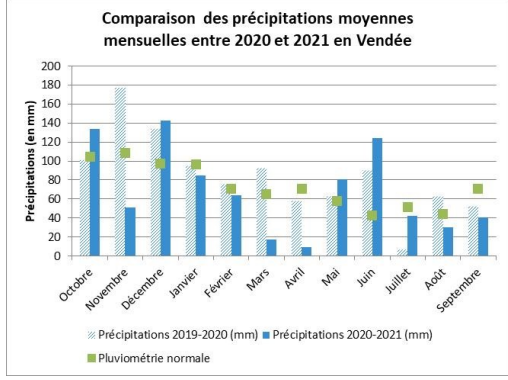
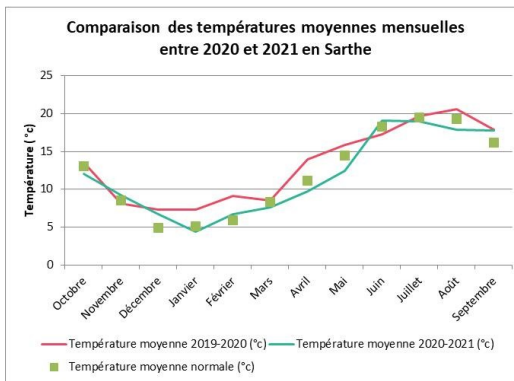
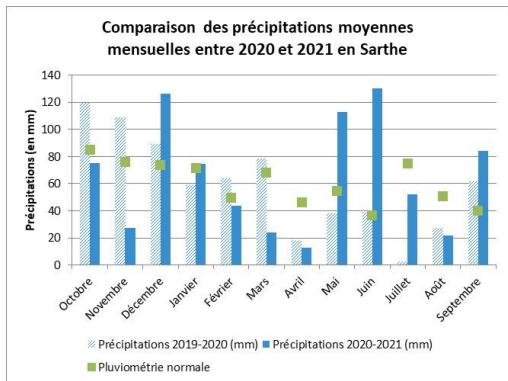
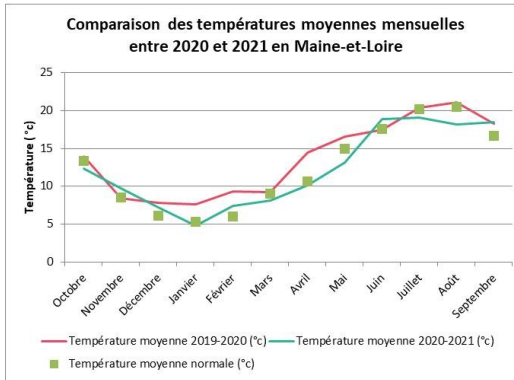
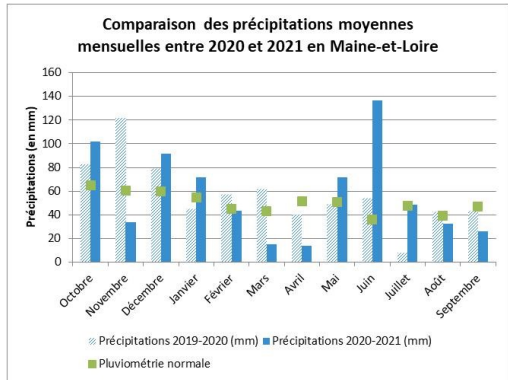
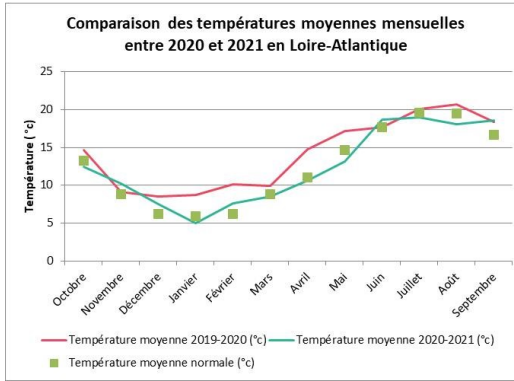
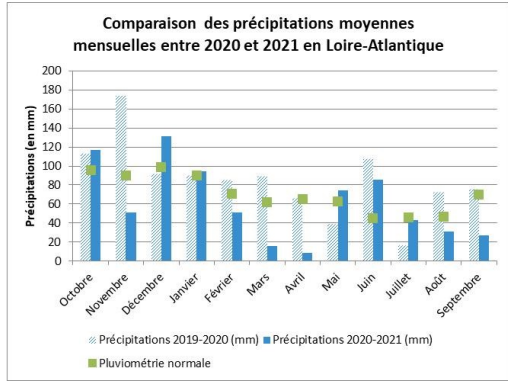
- [www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)
- [www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)
- [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv/>

# Bilan climatique

## • Un millésime marqué par le froid



La saison viticole 2020 – 2021 a été marquée par un automne doux et pluvieux suivi d'un hiver sec. Le mois de février, nettement plus chaud que la normale enclenche la croissance végétative avec le débourrement des bourgeons. La chute des températures au mois d'avril provoque des dégâts importants de gel sur la vigne.

Le début du printemps est sec avec des températures plutôt fraîches, retardant la croissance de la vigne. Au mois de juin, un épisode de chaleur précède des orages avec des cumuls de pluie importants en quelques heures. Les températures estivales fraîches, ainsi que les pluies régulières au cours des mois d'été, en maintenant un taux d'humidité important dans les parcelles et au niveau du feuillage engendrent des conditions favorables au développement du mildiou et du black rot. Le temps couvert de l'été sera également favorable au développement de l'oïdium, sensible à l'exposition aux ultraviolets (UV) bien que les températures ne soient pas idéales pour son développement.

Les vendanges se déroulent dans des conditions globalement favorables, sauf en Sarthe où le mois de septembre est assez pluvieux.

# P hénologie

## • Un démarrage précoce avec perte de vitesse en été.

Données issues des observateurs SBT/logiciel de saisie — Les dates affichées correspondent à la date pour laquelle la majorité des parcelles ont atteint ce stade. Les observations se font en début de semaine, le stade peut donc être atteint dans les quelques jours précédant la date d'observation.

	Éclatement du Bourgeon	Boutons Floraux Séparés	Mi floraison	Fermeture de grappe	Début véraison
<b>Cabernet F</b>	12/04/2021	07/06/2021	14/06/2021	19/07/2021	NR
<b>Chardonnay</b>	12/04/2021	31/05/2021	14/06/2021	26/07/2021	02/08/2021
<b>Melon de B</b>	12/04/2021	31/05/2021	14/06/2021	26/07/2021	10/08/2021
<b>Pineau d'Aunis</b>	19/04/2021	08/06/2021	22/06/2021	02/08/2021	NR

## À retenir de la phénologie 2021 :

Le mois de février, nettement plus chaud que la normale enclenche la croissance végétative avec un débourrement précoce des bourgeons (stades « pointes vertes » dès la dernière semaine de mars). Cette précocité, suivie aux mois d'avril et mai de plusieurs épisodes de gel successifs a entraîné des dégâts de gel importants sur les différents vignobles de la région. Par la suite, le développement végétatif a connu une forte hétérogénéité à la fois entre les parcelles et au sein des parcelles. Celle-ci s'est maintenue tout au long de la saison rendant difficile l'estimation du stade atteint par les parcelles. Début juin, des conditions plus sèches et chaudes ont permis une accélération de l'avancement de la phénologie et ont déclenché la floraison. La fin de la floraison se fait dans des conditions pluvieuses avec notamment des orages provoquant des cumuls de pluie importants et parfois de la grêle. Les températures fraîches de l'été, ainsi que les pluies régulières de mi-juin à août ont évité les stress hydriques mais ont ralenti l'évolution phénologique de la vigne. Les premiers grains vérés sont observés au début du mois d'août et la maturation se fait doucement sur la période août-septembre. Les vendanges commencent au mois de septembre et se font majoritairement dans de bonnes conditions climatiques.



BBCH 12 — Deux feuilles étalées sur char-donnay



BBCH 65 — Floraison sur cabernet franc



BBCH 70 — Nouaison sur folle blanche



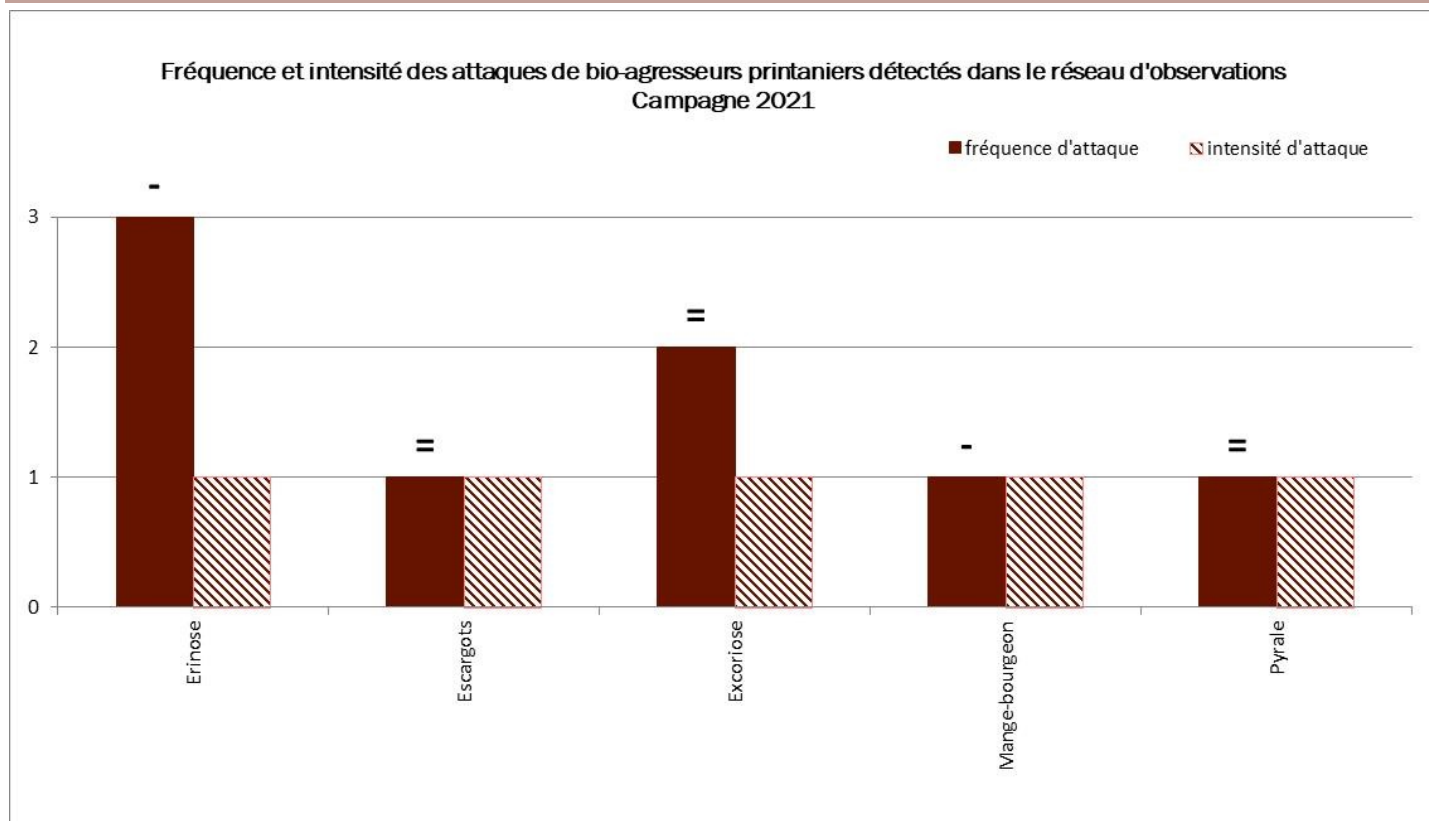
BBCH 78 — Fermeture de grappe sur Melon B



BBCH 81 — Début véraison sur Gamay

# Bioagresseurs printaniers

## • Plutôt discrets en 2021



### Légende :

Fréquence = régularité des dégâts observés

Intensité = gravité des dégâts observés

Niveaux d'attaque de nul = 0 à fort = 3

+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

La gravité de l'attaque combine donc la fréquence et l'intensité de l'attaque des parcelles touchées. Ces paramètres reflètent la pression sanitaire de l'année, sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.



Photo : S. Savary Bellanné

Chenille défoliatrice



Photo : F. Banctel CAPDL

Escargot monté dans un cep



Photo : C. Pacory caves de la Loire

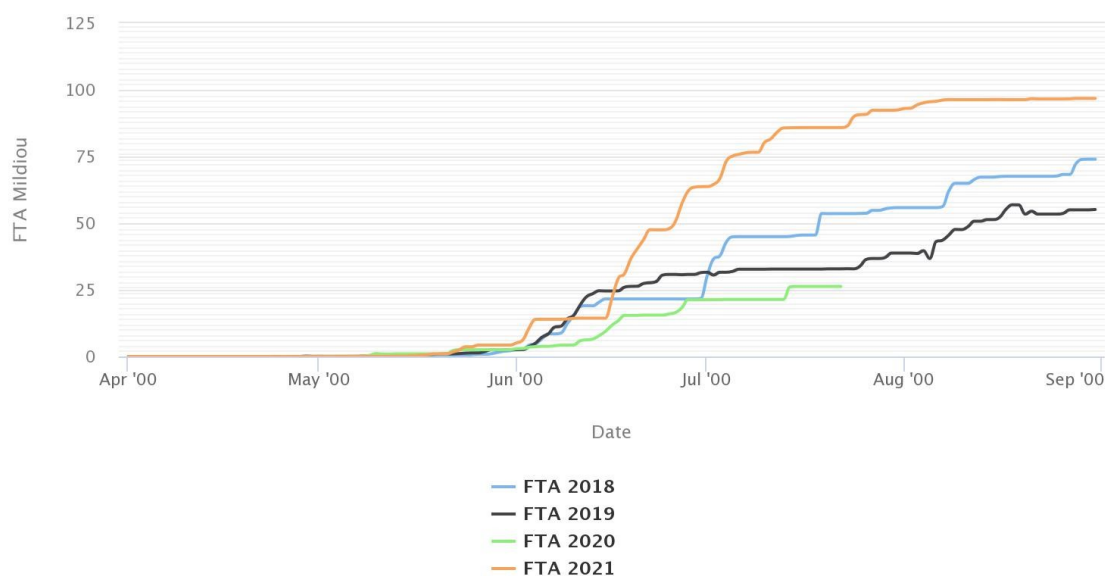
Erinose

# Mildiou

## • Une dynamique épidémique forte mais bien gérée par les vignerons

- Premières taches primaires isolées observées autour du 27 mai hors réseau et 7 juin au sein du réseau.
- Démarrage classique avec contaminations élites jusqu'à mi-mai puis des contaminations épidémiques.
- Progression importante de l'épidémie début juillet
- Attaques sur grappes visibles à partir du 14 juin sur témoins (7 juin sur les fleurs) et du 28 juin sur parcelles traitées
- Juillet et août humide et frais, favorables au mildiou

### Fréquence Théorique d'Attaque Mildiou—modèle Potentiel Système IFV 2021



On peut observer à la lecture de ces courbes comparatives des 4 derniers millésimes, que l'année 2021 est caracté-

sée par une pression mildiou relativement forte. Cependant l'épidémie a généralement été bien maîtrisée.

## • Dates des premières contaminations modélisées.

	Contaminations élites		Contaminations épidémiques	
	Première station	Dernière station	Première station	Dernière station
Anjou-Saumur	20/04/2021	04/05/2021	12/05/2021	01/06/2021
Nantais	04/05/2021	05/05/2021	13/05/2021	17/06/2021
Sarthe	04/05/2021	06/05/2021	17/05/2021	22/05/2021
Vendée	30/04/2021	04/05/2021	14/05/2021	04/06/2021

# Mildiou

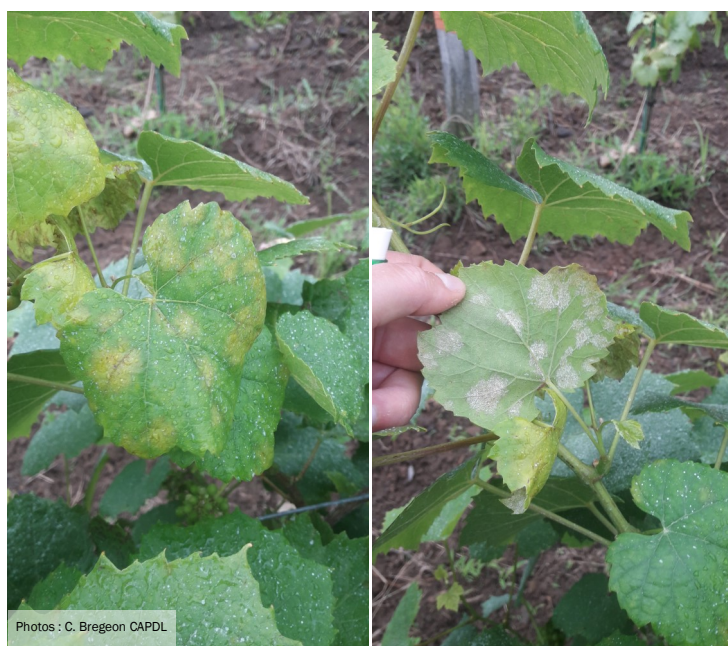
## • Des grappes relativement épargnées

Comparatif des observations terrain entre 2020 et 2021 (hors témoins).

	Pourcentage de parcelles avec au moins un cep atteint	Pourcentage de parcelles avec présence de mildiou sur feuille	Fréquence sur feuilles	Pourcentage de parcelles avec mildiou sur grappe	Fréquence sur grappes
<b>2020</b>					
Bilan à la floraison (semaine du 25 mai au 31 mai) :	17%	30,4%	3,8%	3%	4%
Bilan fin juillet (du 20 au 26 juillet) :	85%	83%	14,6%	63%	22,6%

	Pourcentage de parcelles avec au moins un cep atteint	Pourcentage de parcelles avec présence de mildiou sur feuille	Fréquence sur feuilles	Pourcentage de parcelles avec mildiou sur grappe	Fréquence sur grappes
<b>2021</b>					
Bilan à la floraison (semaine du 14 au 20 juin) :	13%	13%	1,25%	0%	0%
Bilan début véraison (semaine du 02 au 08 août) :	92%	92%	18,31%	68%	10%

On n'observe pas de différence marquante entre les attaques sur feuilles en 2020 et 2021, la part de parcelles touchées et les fréquences d'attaque sont du même ordre de grandeur. En revanche on constate que si la part de parcelles présentant des symptômes sur les grappes est un peu plus importante que l'an passé, la fréquence de grappes attaquées est, elle, moitié moins élevée qu'en 2020. Malgré une pression du mildiou importante, la majeure partie des attaques sur grappe a pu être évitée.



Photos : C. Bregeon CAPDL

**Mildiou sur feuille—tache d'huile sur la face supérieure de la feuille et sporulation sur la face inférieure**



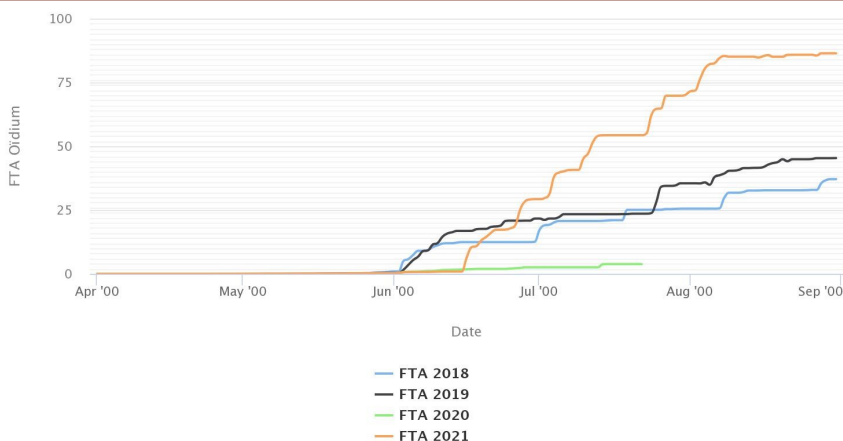
Photo : P. Dubois ATV49

**Attaque de mildiou sur grappe, simultanément sous forme de rot gris et de rot brun**

# Oïdium

## • Forte présence de la maladie au cours de l'été

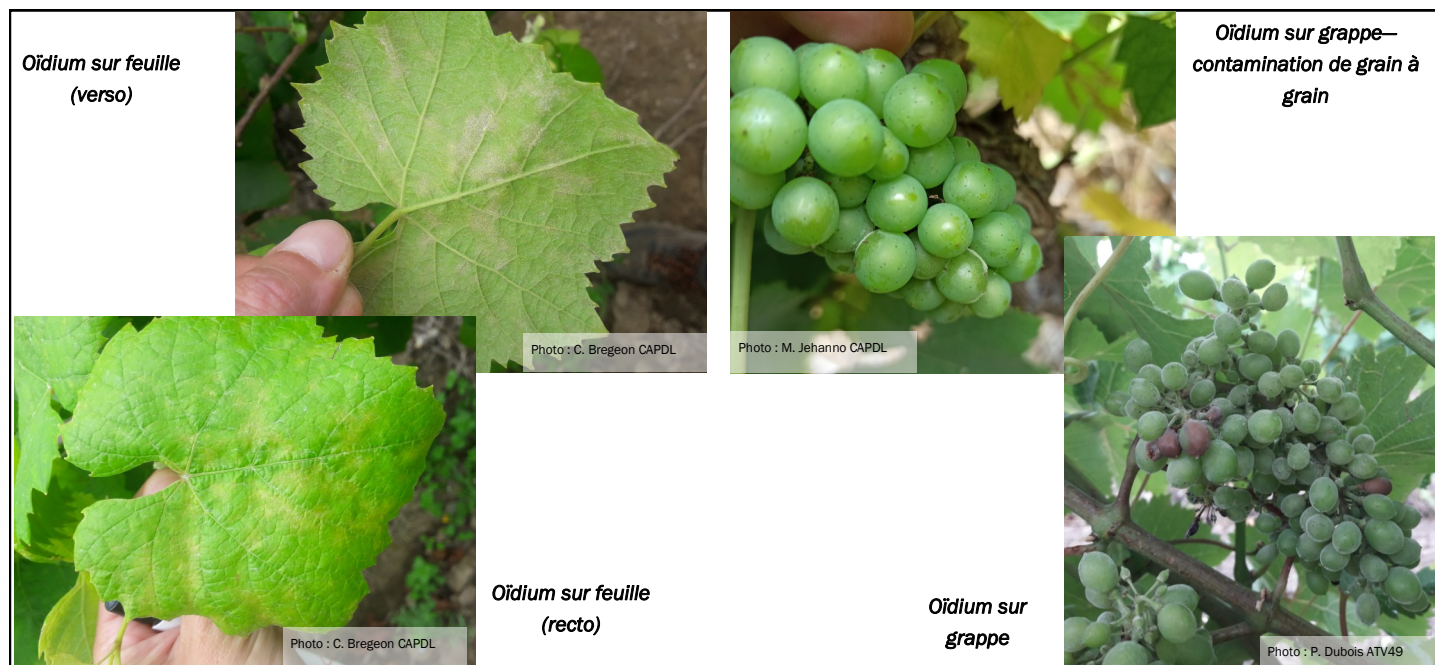
- Dynamique épidémique très calme avant la mi-juin puis forte accélération. Les contaminations se succèdent jusqu'à début août
- Premiers symptômes sur grappes observés le 21 juin sur le réseau.
- Peu d'évolution de la maladie au cours du mois d'août



Comparaison des fréquences théoriques d'attaque modélisées entre 2018 et 2021 – Modèle Potentiel système IFV

	Pourcentage de parcelles avec au moins un cep atteint	Pourcentage de parcelles avec présence d'oïdium sur feuille	Fréquence sur feuilles	Pourcentage de parcelles avec oïdium sur grappe	Fréquence sur grappes
<b>2021</b>					
Bilan à la floraison (semaine du 14 au 20 juin) :	0%	0%	0%	0%	0%
Bilan début véraison (semaine du 2 au 08 août) :	32%	5,88%	6%	32%	9,63%

Malgré une pression modélisée plus forte et des conditions climatiques tout au long de la saison favorables à l'oïdium, la fréquence d'attaque observée sur les parcelles est finalement restée relativement faible et à des niveaux comparables à ceux de 2020.



# Black rot

## • Très faible impact du Black Rot

- Risque évalué faible tout au long de la saison
- Quelques symptômes sur feuilles au moment de la floraison sur 1% des parcelles avec une intensité d'attaque très faible
- Aucun symptôme sur grappes déclaré sur le réseau début août, quelques symptômes sur grappes hors réseau au cours de cette période



*Différents stades d'évolution du Black-rot sur baies.*

*Cliché qui date de ...2013 !*

# Botrytis

## • Une sortie en fin de saison

- Les précipitations en fin de fleur ont favorisé l'apparition de botrytis pédonculaire sur certains secteurs.
- Pluies régulières au cours du mois de juillet, les conditions étaient favorables au développement de la maladie.
- Début août au moment de la fin fermeture de la grappe début de la véraison, 44% des parcelles observées présentent des symptômes de botrytis. En moyenne 9% des grappes sont atteintes.
- Les conditions climatiques plutôt sèches en août et septembre (sauf Sarthe) ont ralenti le développement de la maladie. Cependant les foyers étaient facilement réactivés après des précipitations.



Photo : M. Jehanno CAPDL

**Foyer de botrytis sur Melon B**



Photo : F. Bancel CAPDL

**Foyer de botrytis**



Photo : C. Pacory Caves de la Loire

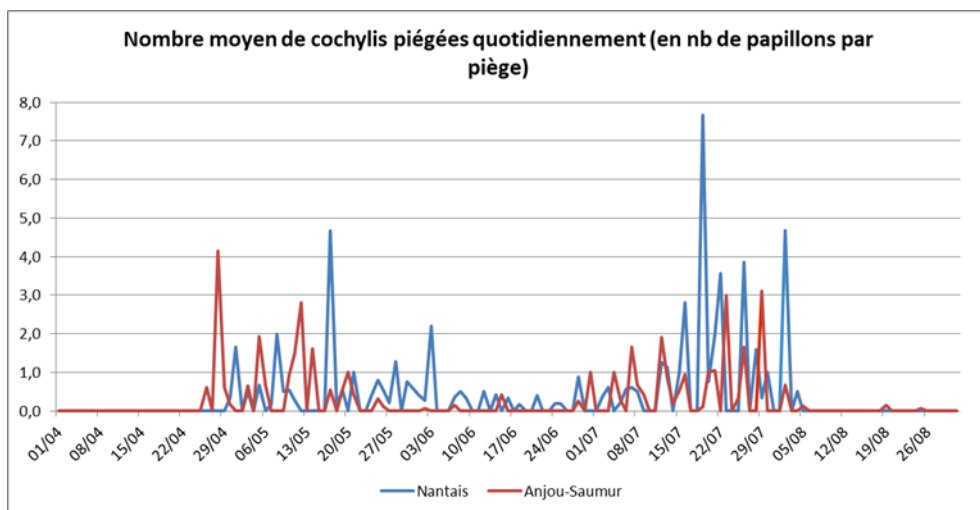
**Botrytis pédonculaire**



# Tordeuses de la grappe

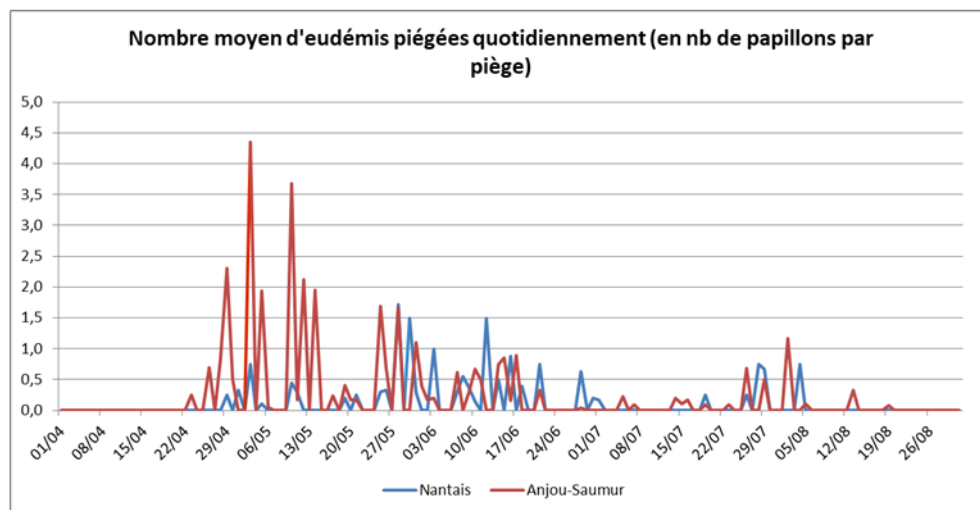
## • En perte de vitesse cette année encore.

- Une première génération quasi-absente : peu de glomérules observés, quelques rares parcelles ont été plus fortement touchées
- Vols (et comptages) erratiques difficulté d'identifier un pic
- Des pontes difficiles à observer, très rares sur le réseau SBT.
- Eudémis surtout en G1 dans le Maine et Loire, avec une G1 très longue cette année, les chenilles ont été observées jusque tard dans l'été



Graphique des vols moyens journaliers de Cochylis des pièges déployés sur le Maine et Loire et la Loire-Atlantique.

On constate que cette année encore les pics de piégeage sont faibles. Les conditions climatiques, froides et venteuses, au moment des vols ont pu influencer ceux-ci et limiter la mobilité des papillons.



G1 plus importante en Maine-et-Loire qu'en Loire-Atlantique cette année, bien que les pics de vol restent faibles

Une présence timide mais visible sur le 44 tout au long de l'année

La G1 d'eudémis s'est étalée cette année avec des larves visibles jusque tard dans l'été.



Source : P. Dubois ATV49

Ponte de tordeuse sur baie



Source : C. Bregeon CAPDL

Chenille de Cochylis

# Cicadelles vertes

## • Beaucoup de grillures à l'approche des vendanges

2021	Semaine du 12 au 18 juillet	Semaine du 19 au 25 juillet	Semaine du 26 juillet au 1er aout
Nombre de parcelles observées	72	81	74
% de parcelles sans cicadelle	72	48	34
% de parcelles avec moins de 50 larves/100 feuilles	28	51	49
% de parcelles avec entre 50 et 100 larves/100 feuilles	0	1	12
% de parcelles avec plus de 100 larves/100 feuilles	0	0	5

2020	Semaine du 06 au 12 juillet	Semaine du 13 au 19 juillet	semaine du 20 au 26 juillet
Nombre de parcelles observées	60	65	26
% de parcelles sans cicadelle	77	57	58
% de parcelles avec moins de 50 larves/100 feuilles	20	43	42
% de parcelles avec entre 50 et 100 larves/100 feuilles	3	0	0
% de parcelles avec plus de 100 larves/100 feuilles	0	0	0

Cette année les cicadelles ont été très présentes sur la fin de saison. Fin juillet, les deux-tiers des parcelles observées étaient colonisées par des cicadelles. La moitié de ces parcelles présentaient des populations relativement faibles (<50 larves pour 100 feuilles) et se situaient donc bien en dessous des seuils de nuisibilité définis pour la région. Cependant, certaines parcelles ont vu les populations dépasser les 100 individus pour 100 feuilles avant la fin du mois de janvier.

Au début de l'été, peu de grillures ont été observées malgré la présence des cicadelles. En revanche, à l'approche des vendanges des grillures très importantes ont pu être observées, y compris parfois sur des cépages qui marquent peu. L'impact de ces marquages reste à relativiser en fonction des cépages et du stade auquel elles surviennent. En effet, en fin de saison le risque est de voir la photosynthèse entravée par les grillures et donc de voir la cinétique de la maturation ralentir. Cet effet est moindre sur les cépages blancs. Cette année, malgré une présence importante et des symptômes spectaculaires, seules quelques parcelles de cépages rouge ont pu voir des situations préoccupantes liées aux cicadelles en fin de saison.



Source : M. Jehanno CAPDL

Source : P. Ardois CAPDL

Grillures sur feuilles début août, à gauche sur Melon B (cépage blanc) à gauche sur Côt (cépage rouge).



Source : P. Dubois ATV 49

Grillures de cicadelles en fin de saison sur chardonnay

# Flavescence dorée

Le nouveau règlement européen santé des végétaux 2016/2031 est entré en application le 14 décembre 2019. Dans ce cadre, le phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne a été classé comme organisme de quarantaine (OQ) de l'Union (annexe II B du règlement d'exécution). Ce règlement d'exécution établit une harmonisation dans l'Union des mesures de protection contre les organismes nuisibles des végétaux.

Le phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne continue d'être de lutte obligatoire de façon permanente et en tout lieu dans l'UE et de faire l'objet au niveau UE d'une obligation de mise en place de plans de surveillance pluriannuels.

L'arrêté de lutte contre la Flavescence dorée et son insecte vecteur du 19 décembre 2013 reste applicable.

Le principal vecteur de la Flavescence dorée est une cicadelle inféodée à la vigne : *Scaphoideus titanus* qui transmet le phytoplasme en se nourrissant.

La flavescence dorée est une des maladies les plus dommageables pour le vignoble européen par des pertes de rendements couplées au dépérissement des ceps. Sans mesure de contrôle, la maladie se propage rapidement et peut affecter la totalité des ceps en quelques années.

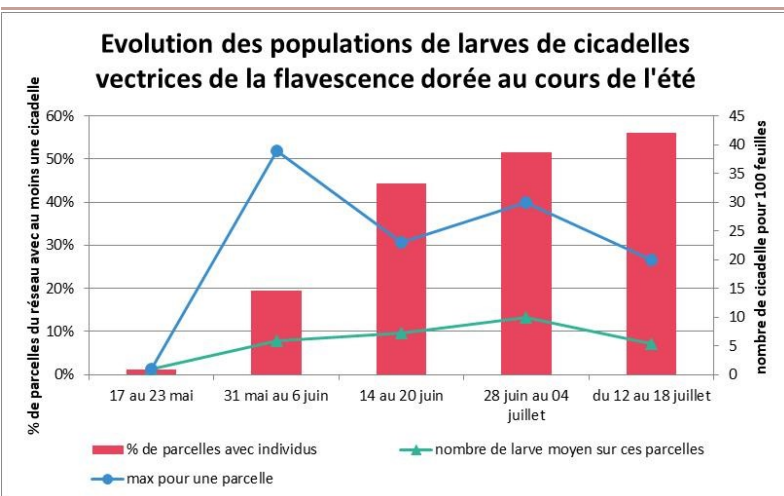
Le vecteur est présent dans le vignoble du Val de Loire, et cette année des individus ont été capturés par aspiration dans les vignobles nantais, sarthois et vendéens. En 2021, aucun foyer de maladie n'a été identifié.

Les observateurs du BSV ont été formés à la reconnaissance des symptômes de flavescence et des analyses sont réalisées chaque année par le SRAL sur le réseau lorsque des symptômes douteux sont signalés.

Un Plan d'Action Régional (PAR) est en cours d'élaboration sur la région des Pays de la Loire.

Pour en savoir plus sur les organismes réglementés et le passeport phytosanitaire : [France Agrimer](http://FranceAgrimer)

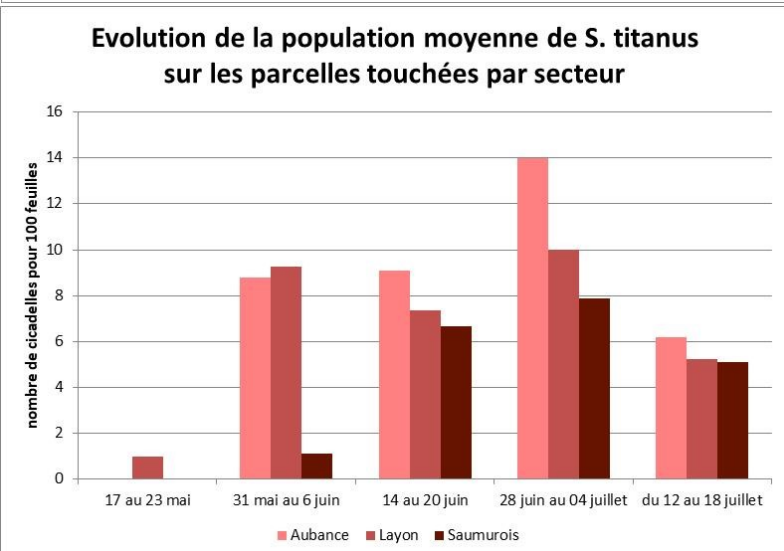
## • Surveillance du vecteur *S titanus*



Cette année encore des cicadelles de *S. titanus* ont pu être observées sur les secteurs de l'Aubance, du Layon, de la Loire et du Saumurois.

Des prospections par aspiration menées par le SRAL Pays de la Loire a permis de détecter une faible quantité de ces cicadelles sur la Loire-Atlantique et la Sarthe.

Aucun foyer de la maladie n'a cependant été identifié dans la région.



Larves et adulte de *Scaphoideus titanus* (IFV Sud-Ouest, INRA Bordeaux)

# Flavescence dorée

## • Une prospection collaborative.

Une fiche « **évaluation du risque et niveau de prospection** » a été construite avec les experts du SRAL-DRAAF qui permet à chaque observateur du réseau SBT, chaque technicien de POLLENIZ et du SRAL d'établir un plan de prospection annuel.

Cette fiche se base sur un gradient de facteurs de risque (cépage, niveau des populations larvaires du secteur à prospecter, âge et vigueur de la parcelle, pratiques de protection insecticides et environnement parcellaire).

Rappel des objectifs de chaque structure :

- Réseau SRAL/POLLENIZ : pour la décision des dates de traitements obligatoires en vignes mères et pépinières par le suivi du vecteur au champ (piégeage, aspiration, comptages) et le suivi des émergences en cages d'élevage sur 2 sites (Angers et la Roche sur Yon).
- Réseau SBT : appui au réseau SRAL/POLLENIZ, surtout au niveau de la détection des premières larves **et en repérage des symptômes sur les vignes pour tester.**

En 2021, la prospection « officielle » par Polleniz et le SRAL a été menée sur 1% du vignoble et une trentaine d'analyses ont été effectuées pour identifier la maladie (Flavescence dorée ou bois noir). Toutes ces analyses ont donné un résultat indemne de flavescence dorée.

- *S'est rajoutée à cette opération, la prospection des observateurs SBT au cours de la saison.*

**Rappel :** le **Bois noir** ou **stolbur** est une maladie causée par une petite bactérie sans paroi (phytoplasme du bois noir). Si les symptômes ne sont pas distinguables de ceux de la flavescence, l'insecte vecteur (*Hyalesthes obsoletus*) ne vit qu'occasionnellement sur la vigne. La propagation de la maladie est minime et les conséquences sur la pérennité du vignoble ne sont en aucune mesure avec celles de la flavescence.



Source photos : « stop flavescence Bourgogne »



Source photos : « stop flavescence Bourgogne »



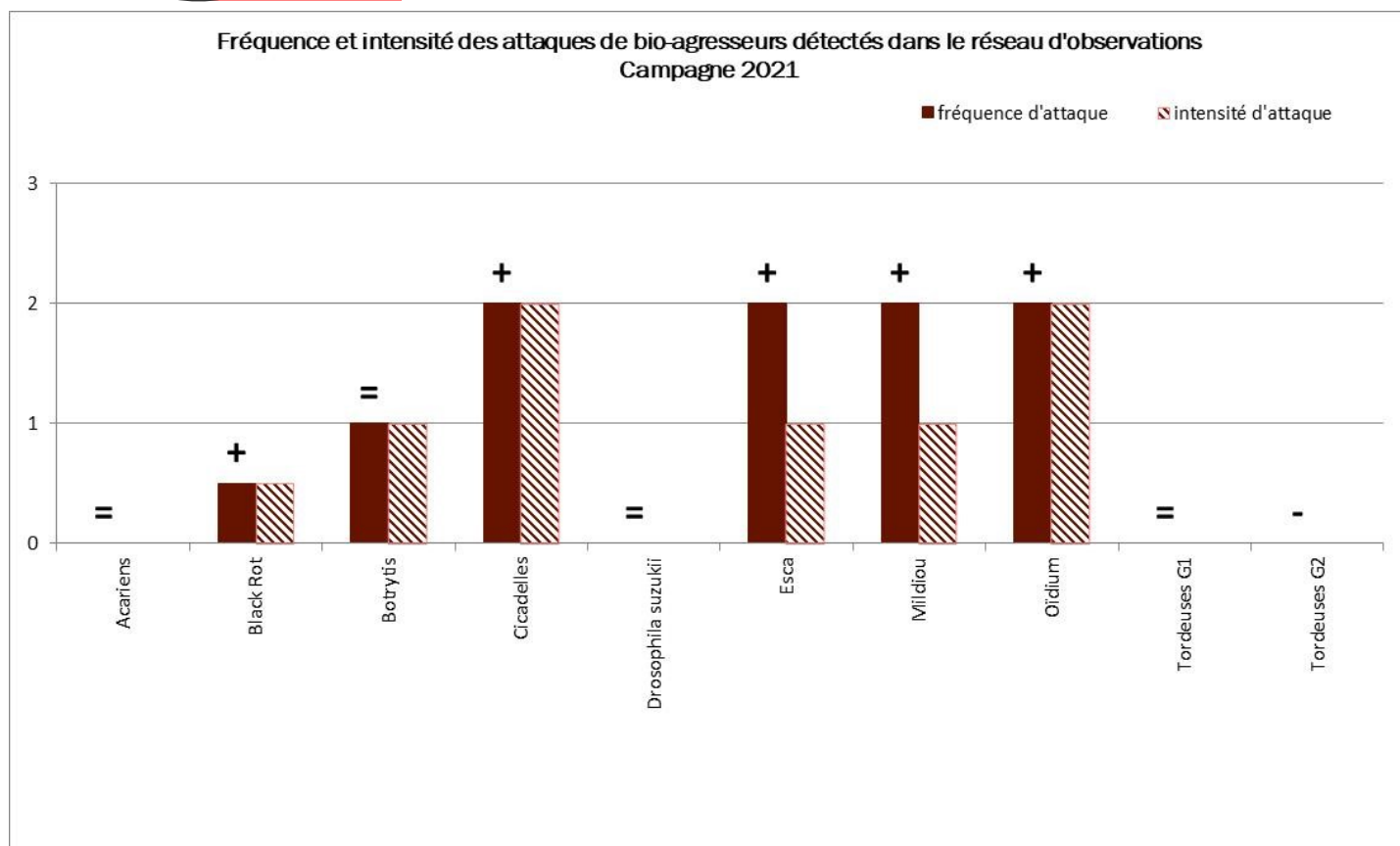
Source photos : « stop flavescence Bourgogne »

**Symptômes sur cépages blancs et rouges, flétrissement de la grappe avant vendanges.**

## J'ai un doute sur un cep, que faire ?

Si au cours de vos observations ou interventions dans les parcelles vous repérez des ceps présentant les symptômes de la flavescence dorée (feuilles rougissantes ou jaunissantes selon la couleur du cépage qui s'épaississent et se retournent vers l'intérieur. Absence d'aoûtement, le bois reste vert caoutchouteux, le port est pleureur, les baies dépérissent et sèchent) **pas de panique ! Repérez le cep** (n° du rang, n° du cep + repérage avec de la rubalise, du ruban adhésif ou une bombe de peinture) puis **contactez le SRAL**, qui viendra faire le prélèvement pour effectuer l'analyse permettant de vérifier la présence ou non de la maladie. Si vous souhaitez un deuxième avis, n'hésitez pas à contacter vos conseillers (conseillers de la chambre d'agriculture ou technico-commerciaux). **La prospection et le dépistage sont deux points fondamentaux dans la lutte contre la propagation de la maladie, votre vigilance et votre contribution sont primordiales !**

# Synthèse estivale



## Légende :

Fréquence = régularité des dégâts observés

Intensité = gravité des dégâts observés

Niveaux d'attaque de nul = 0 à fort = 3

+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

La gravité de l'attaque combine donc la fréquence et l'intensité de l'attaque des parcelles touchées. Ces paramètres reflètent la pression sanitaire de l'année, sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.

# Maladies du Bois

L'observatoire régional des Maladies du Bois (Eutypiose, Esca-BDA) est reconduit cette année encore sur Chenin, Melon de B et Cabernet franc et permettra la réalisation de bilans annuels et pluriannuels que vous pourrez retrouver d'ici peu sur le lien suivant : [lien à suivre](#)

Concernant les symptômes exprimés en 2021, les observateurs indiquent que les symptômes se sont plus exprimés cette année que l'année précédente. Le climat humide semble avoir favorisé le développement de la maladie.

## Drosophiles et pourriture acide

*Drosophila suzukii* a été identifiée en France en 2010, et elle cause depuis 2011 des dégâts sur fruits rouges mais aussi sur raisins si les conditions lui conviennent.

À la fin septembre 2014 de nombreuses observations de progression de **pourriture acide** sont remontées **des vignobles angevins, saumurois et sarthois**.

Suite à cet épisode, des pièges de suivis d'adultes ont été mis en place dans le réseau entre 2015 et 2020 : l'objectif était de connaître la présence et la répartition de cette espèce par rapport à l'autre espèce jusqu'ici majoritaire *Drosophila melanogaster*.

Les observations de piégeage sur la période 2015-2020 montrent une progression de la présence de *D. suzukii* dans les pièges du vignoble ligérien. Cependant, il n'est pas noté de problème notoire de pourriture acide sur les millésimes depuis 2015.



Adulte mâle de *D suzukii* reconnaissable à ses points noirs sur les ailes

## Xylella fastidiosa

*Xylella fastidiosa* est une bactérie phytopathogène de lutte obligatoire sur l'ensemble du territoire.

Elle provoque des **dépérissements** sur plus de 300 espèces végétales. La bactérie a été détectée pour la première fois dans l'Union européenne en Italie en 2013 (région des Pouilles). D'autres foyers sont apparus ensuite ponctuellement dans plusieurs Etats membres.

En France, la maladie est présente depuis 2015 en Corse et en région PACA.

Plusieurs sous-espèces de *Xylella fastidiosa* ont été identifiées. Parmi celles-ci, la sous-espèce *fastidiosa* (*Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa*) affecte la vigne sous le nom de « **maladie de Pierce** » (voir fiches techniques détaillées sur le [portail écophytopic](#) »).

Le nouveau règlement européen santé des végétaux 2016/2031 est entré en application le 14 décembre 2019. Les listes d'organismes nuisibles sont fixées par la Commission européenne, par le biais d'actes secondaires. Dans ce cadre, *Xylella fastidiosa* a été classé comme **organisme de quarantaine prioritaire** (OQP) de l'Union (annexe II B du règlement d'exécution).

Ce règlement d'exécution établit une harmonisation dans l'Union des mesures de protection contre les organismes nuisibles des végétaux.

*Xylella fastidiosa* continue d'être de lutte obligatoire de façon permanente et en tout lieu dans l'UE et fait l'objet au niveau UE d'une obligation de mise en place de plans de surveillance annuels.

Au delà des prospections historiquement réalisées en pépi-

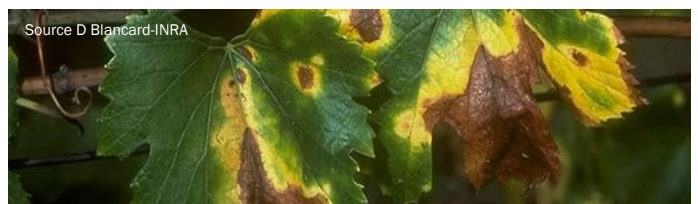
nières et en vignes mères, depuis 2017 la surveillance de notre territoire vis à vis de cette maladie a été étendue au vignoble. L'objectif est de vérifier l'absence de cette bactérie sur cette culture et de détecter, le cas échéant, sa présence le plus précocement possible pour mettre en place les mesures de gestion de foyer qui s'imposent.

La surveillance sanitaire du territoire vis à vis de cette bactérie est également un enjeu important pour apporter les garanties nécessaires à la pérennité de nos exportations de végétaux destinés à la plantation.

Chaque année au moins 1% du vignoble régional fait ainsi l'objet d'une **prospection officielle** par le **Service Régional de l'Alimentation (SRAL) de la DRAAF Pays de la Loire** ou son délégué FREDON-POLLENIZ

**Cette surveillance est complétée par celle du réseau SBT** dont les observateurs ont été formés à la reconnaissance de cette maladie.

**En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les services du SRAL, de Polleniz ou la rédactrice du BSV.**



Symptômes sur feuilles dus à *Xylella f.*

# Note technique pour la gestion des résistances

Retrouvez la note technique commune pour la gestion des résistances des maladies de la vigne en cliquant sur l'image ci-dessous ou en suivant [ce lien](#).



## NOTE TECHNIQUE COMMUNE RESISTANCES 2022 MALADIES DE LA VIGNE : MILDIU, OÏDIUM, POURRITURE GRISE, BLACK-ROT

date de diffusion : 14 janvier 2022

RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2021  
PAYS DE LA LOIRE



**Rédacteur :** Pauline ARDOIS – CAPDL - pauline.ardois@pl.chambagri.fr

**Directeur de publication :** Denis Laizé - président du comité régional de surveillance biologique du territoire

**Groupe technique restreint :** CAPDL - IFV - Viti-Tec Conseils - LVVD - Ouary SAS - ATV 49 - Caves de la Loire

**Observateurs :** CAPDL - ATV 49 - GDV 72 - CAPL - CAMN - LVVD - ACTI SAS - SCPA - Viti-Tec Conseils - Caves de la Loire - Cave Robert et Marcel - Vignerons Nantes Atlantique - LPA Montreuil-Bellay - Ouary SAS.



*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.*

Action copilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.